



Association scolaire intercommunale
Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon
Commission de gestion et des finances

Vallorbe, le 2 septembre 2025

Rapport n° 03-2025 au Conseil intercommunal de l'AscoVaBaNo

Budget 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégué-e-s,

La Commission de gestion et des finances (COGEF) de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon (AscoVaBaNo), composée de Messieurs Stéphane Costantini, Morgan Jolliet et Thomas Maillefer, s'est réunie le 2 septembre 2025 à Bretonnières. Messieurs Claude Languetin et Luc-Olivier Stramke, respectivement président et vice-président du CODIR ainsi que Monsieur Vincent Daucourt, boursier de l'association, ont également assisté à la séance.

La COGEF remercie ces personnes pour les explications fournies ainsi que pour les réponses aux questions posées.

En compléments aux renseignements bien détaillés dans le préavis, la COGEF se plaît à souligner les éléments suivants :

- Bien que la répartition des coûts du budget 2026 se base sur un nombre d'élèves en fin d'année 2024 (995 élèves), l'estimation du budget prend en compte le nombre d'élèves effectif lors de la rentrée scolaire 2025-2026 (1'088 élèves).
- Compte 500.3002 comité de direction, certaines tâches ont passé du CODIR au personnel administratif. Continuité de la gestion opérationnelle prévue par le CODIR intégrée dans le compte 501.3189.
- Compte 501.3189 honoraires et prestations de service, augmentation du taux du personnel administratif effective depuis le 1^{er} septembre 2025 déjà, disposition intégrée dans le budget 2026.

Du temps est effectué par les collaboratrices administratives en extérieur, par exemple pour les arrêts de bus devant les écoles. Le CODIR est attentif à cette situation et évalue régulièrement la situation avec le personnel administratif.

- Compte 503.3223 intérêts et emprunts, estimation d'un montant de travaux pour la région du Vallon du Nozon selon le planning intentionnel remis. Le montant d'intérêt est pris en compte de manière sécuritaire (cas le plus défavorable).

- Compte 504.3653 subvention sites sportifs, complément à la remarque du CODIR : la subvention auprès de la Société du téléski de la Dent de Vaulion a été supprimée. Celle-ci permettait la gratuité de l'utilisation des installations.
- Compte 506.3131 coûts des repas, une optimisation de la gestion de la cantine de Vaulion a permis de réduire les coûts. Le nombre d'élèves présents à la cantine scolaire reste constant.
- Compte 505 et 506.3011 traitement et surveillance, augmentation de 10% du montant au budget dans les comptes lié au double service mis en place et aux besoins de surveillance des élèves en attente du repas.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances de l'Association scolaire intercommunale de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégué-e-s, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

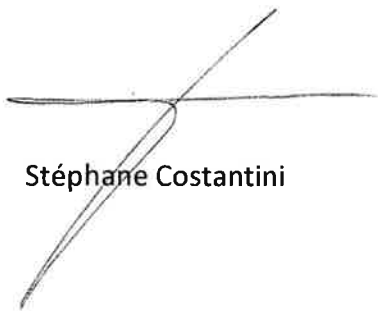
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASCOVABANO

- vu le projet présenté par le Comité de direction ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- le budget de fonctionnement de l'AscoVaBaNo pour l'année 2026 est adopté tel que présenté.

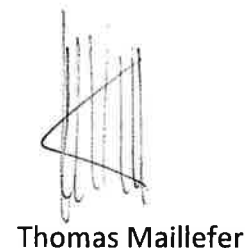
Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégué-e-s, nos salutations distinguées.



Stéphane Costantini



Morgan Jolliet



Thomas Maillefer